

Encore quelques mots sur les travaux des champs et de la vigne

Autor(en): **C.R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 16

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



ENCORE QUELQUES MOTS SUR LES TRAVAUX DES CHAMPS ET DE LA VIGNE

DANS son numéro du 7 mars dernier, le *Conteur Vaudois* parlant des travaux des champs et de la vigne, ainsi que des signes choisis dans le vieux temps pour leur exécution, nous donne la pensée d'ajouter aux siennes quelques réflexions et souvenirs.

Pour la vigne, comme pour tout le reste, c'est en grande vitesse que les travaux s'exécutent de nos jours.

La vigne était autrefois, au moins en pays neuchâtelois, laissée en repos pendant l'hiver qui était bien pour elle « la saison morte ».

Pour rien au monde un propriétaire de vignes n'aurait voulu aller les tracasser en cette saison: il leur accordait une relâche bien méritée, tout en s'occupant d'elles, pourtant!

Chaque jour, après avoir scié, fendu et entassé les « mozets »¹, tiré des grands billons de sapin, cherchés à la montagne, il les transformait en échalas entre le tronc et la hache. Aujourd'hui il n'est plus question de cette manière de fendre les échalas, bonne pour le temps où les scieries ne marchaient pas en express, activées par les forces de l'électricité. Quelle différence entre celles-ci et les chandelles ou lumignons à huile de mémoire bien peu lumineuse!

Le vigneron ne fendait pas seulement, tout à la douce ses échalas, mais il mettait la paille en poignées pour la saison des « attaches » ou « relève » de la vigne; et rien n'aurait pu le décider à aiguiser son sécateur pour aller commencer à tailler ses ceps avant le premier avril.

Le temps a passé: le phylloxéra, cette vilaine petite bête d'Amérique a jugé bon d'émigrer chez nous: et dès lors tout a bien changé pour la vigne! Au cœur de l'hiver on la taille déjà; aussi, lorsqu'au printemps surviennent les dernières gelées, les vigneron s'échangent leurs craintes au sujet des pousses nouvelles, craintes que les vieux s'évitaient en procédant à la taille plus tard qu'on ne le fait de nos jours.

Comme jadis la saison des effeuilles, quel que soit le temps de la taille, est en avance ou en retard, tout comme dans le canton de Vaud, si beau, où se trouve l'image en neige de la jument annonciatrice de cette avance ou de ce retard. Et, ce qui a été remarqué parfois c'est que, plus les effeuilles sont retardées plus la vendange est précocée: il en fut ainsi particulièrement en 1865 où la récolte du raisin commença le lundi, lendemain du Jeûne fédéral: et l'on se souvient que « le 65 » fut bon et renommé!

Chez nous aucune effeuilleuse ne traverse le lac pour venir mener à bien la saison des effeuilles et de la « relève » — ces travaux s'exécutent en famille; hommes, femmes et enfants, chacun s'en occupe dans le vignoble neuchâtelois, aujourd'hui comme autrefois. Mais, en quel temps? C'est suivant l'année; parfois en mai, souvent en juin pour finir en juillet.

Nous avons gardé le souvenir d'une année où le dernier jour de nos effeuilles se trouva être celui de la foire du village, le 20 mai: O déception! ce n'est pas pour une bande de petits porcs, criant comme des aveugles quand le marchand les soulevait par une jambe, pour les exposer aux regards d'un amateur; ce n'est pas pour un ou deux bancs de chapeaux de paille, de petits oignons ou de bonbons déjà bien desséchés par de précédentes exhibitions, qu'il pouvait nous être permis de renvoyer la fin de notre travail!

Il faut dire que ce fut dur, pourtant, pour le

fil et la fille de la maison, d'entendre au loin l'orgue du carrousel, immanquable attraction de la foire, tourner ses séduisants appels!

Enfin le dernier cep se trouve dépouillé de ses pousses superflues et ils eurent le bonheur d'entendre ces paroles: « Eh bien! voilà la fin! Vous aurez assez de temps encore pour faire un tour à la foire! »

C'était le moment où jamais, murmura le fils, à part, pour acheter des cœurs aux filles! ce qui est certain, c'est que les plus belles devises seront déjà loin!

— Elles les prendront quand même, répondit la fille, songeant aux siens, déjà choisis sans doute et dont elle allait recevoir l'hommage!

C'était le 20 mai, il y a un bon demi-siècle! aujourd'hui les effeuilles varient d'époque comme alors; mais la taille, même le labour de la vigne se font pendant l'hiver.

Et les filles ne reçoivent plus le jour de la foire de grands cœurs en pain d'épice avec de belles et tendres devises! C. R.

Le baromètre. — Jules, qui rentre de son séjour aux eaux de Lavey, arrive triomphant chez lui. Et à sa femme:

— Félicite-moi donc, Mélanie, me voilà guéri de mes rhumatismes!

— Ah! oui, je suis bien contente; seulement, voilà, on ne saura plus quand le temps va changer!

Les filleuls indociles. — Il ne te faut pas pleurer, Toto, tu seras laid quand tu seras grand.

— Alors, parrain, t'as donc bien pleuré, toi, quand t'étais petit.

UN HOMME

SOCRATE fut grand: avoir des idées claires, un but précis, entreprendre l'impossible pour insuffler sa pensée à des contemporains d'une intelligence inférieure à la sienne, parcourir les rues à la recherche de disciples, proclamer partout, en dépit de tous, malgré tout, ce que l'on croit être la vérité, attendre la mort sans émotion apparente, sans rancune, avec sérénité, victime de l'ingratitude de ses semblables... oui, cela est beau, pourtant, le philosophe grec n'est pas l'homme qui excite le plus mon admiration.

Jules César fut sans doute un être fortuné; ambitieux comme beaucoup, hanté d'une chimère: dominer; il eut le privilège de réaliser ce rêve: il s'empara de la Gaule, écrasa son rival, Pompée, à Pharsale, devient dictateur, est nommé cinq fois consul, conduit ses soldats de victoire en victoire, monte de succès en succès jusqu'au faite des honneurs, puis, soudain, tombe sous les coups d'un criminel, dans le Cénat.

Une semblable existence étonne, néanmoins, il est quelqu'un que je place, dans mon estime, au-dessus de ce capitaine romain.

Supposez un poète dramatique conscient de son talent, écrivant avec la certitude de livrer des chefs-d'œuvre à la postérité, s'abandonnant complètement à son art qu'il hérité; imaginez cet écrivain assistant aux premiers triomphes de ses pièces et jouissant déjà d'un commencement d'immortalité. Tout à coup, voyez-le culbuté par de lâches cabales et se laisser aller au découragement. Des remords le prennent, il regrette d'avoir composé certaines tragédies trop passionnées, il a peur de son influence, et, déposant la plume, il se tait. Il brise ainsi son unique bonheur, il renonce à la gloire et à l'ivresse qu'elle renferme. Concevez cet homme persistant dans sa détermination, en dépit des sollicitations continuelles de son esprit et de son cœur, et soutenant cette lutte sur lui-même, non point durant quatre ou cinq jours, ou quelques semaines, mais pendant douze ans! Représentez-vous quelle souffrance perpétuelle il a dû ressentir au cours de cette longue période, pour ne pas céder à ses désirs. Et si l'on songe que Racine, en accomplissant ce tour de force moral, n'a point maugré, ne s'est pas même plaint, on sera pénétré, pour lui, du plus profond respect, on lui rendra ce témoignage d'avoir su peindre, en ses œuvres, les hommes tels qu'ils sont, mais d'avoir

imité, dans son existence, les héros surhumains de Corneille.

Socrate fut grand: poussé par son génie, il est mort pour ses opinions.

César a fini dans une apothéose, mais chez l'un comme chez l'autre, l'orgueil fut satisfait. Ils n'ont suivi que leur nature.

Racine, lui, a dompté la science. Il a résisté à son tempérament. Il s'est dérobé à son inspiration. Il a dédaigné la gloire pour élever son âme plus haut.

Les derniers actes de Socrate et de César furent dictés par une magnifique fierté qu'on a raison d'admirer, mais, pour ma part, je préfère de beaucoup l'anéantissement volontaire de Racine.

Il m'émeut davantage. André Marcel.

ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE STE-CROIX DE LA CORPORATION VAUDOISE

BEAUCOUP de gens ignorent encore quand et comment les « nouveaux bourgeois » ont été admis dans la grande famille des Sainte-Crix. Les renseignements donnés ci-dessous, tirés du dictionnaire historique du canton de Vaud, le leur apprendront. Ils sont suivis de la liste complète des noms de nos nouveaux combourgeois. Inutile de l'apprendre par cœur, il suffit de conserver le No du *Conteur*.

Les origines de cette corporation remontent à l'année 1712, où le gouvernement bernois commença à s'occuper des heimatloses et des enfants trouvés. En 1764, un Conseil créa en faveur de ces derniers une « Communauté des incorporés » dans laquelle d'autres personnes isolées et sans patrie furent admises moyennant une finance déterminée. Le gouvernement constata en 1780 qu'il se trouvait dans le pays nombre d'individus sans bourgeoisie: enfants trouvés, réfugiés, Français, Allemands, etc. La Chambre des incorporés fut chargée de pourvoir à leur assistance.

En 1804, les membres de cette corporation furent répartis entre les trois cantons de Berne, Vaud et Argovie, à raison de 2/7 pour le premier, de 2/7 pour le second et de 1/7 pour le troisième. Lors de la répartition définitive, en 1820, le nombre des personnes adjugées au canton de Vaud s'éleva à 1215.

Dès l'année suivante, le Grand Conseil décida que les incorporés devenaient citoyens Vaudois et formaient une bourgeoisie particulière sous le nom de « Corporation du Canton de Vaud. Une somme de 40.000 fr. fut mise à sa disposition par l'Etat, une loterie lui apporta 300.000 fr. et une finance de 10 à 14 batz fut prélevée sur les incorporés dans l'aisance.

Une loi fédérale du 3 décembre 1850 ayant invité les cantons à fournir une bourgeoisie aux heimatloses, le Conseil d'Etat soumit au Grand Conseil, en 1859, un décret appliquant ce principe, ce qui mettait fin à un état de choses contraire au droit public cantonal.

Le nombre des incorporés était de 1138 en 1864 et, cinq ans plus tard, 203 étaient assistés et recevaient une somme totale de 20.057 fr.

Le gouvernement cantonal entra en négociations avec plusieurs communes qui consentaient à recevoir dans leur bourgeoisie les membres de la corporation. Lausanne demandait en échange une somme de 695.000 fr. et Bex 625.000 fr.

A Ste-Croix, une commission chargée d'étudier cette question fixa à 550.000 fr. la somme qu'il était nécessaire de demander, mais le Conseil communal la réduisit à 525.000 fr. sous réserve de l'approbation des bourgeois habitant la commune. Une assemblée de la bourgeoisie eut lieu au temple le 27 novembre 1870. Elle décida l'admission des membres de la Corporation vaudoise, mais à la condition de recevoir la somme de 550.000 fr., les frais nécessités par la convention à intervenir restant en outre à la charge de l'Etat.

Le gouvernement n'admit pas ces conditions et soumit au Grand Conseil un projet ordonnant